



RAHIN ET CHÉRIMONT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCES-VERBAL

du

Conseil Communautaire du 30 mars 2023 à 20h30 à la mairie de Frédéric-Fontaine

Nombre délégués titulaires	:	30
Ont pris part aux délibérations	:	24 du point 1 à 3 et 26 du point 4 à 7 et 11 à 14 / 25 du point 8 à 10
Date de convocation	:	24 mars 2023

Présents titulaires :

1. Stéphane COLLILIEUX (Champagney)
2. Alain IPPONICH (Champagney)
3. Michel JACOBBERGER (Champagney)
4. Roger KIFFER (Champagney) à partir du point 4
5. Frédérique LUPFER (Champagney)
6. Béatrice PY (Champagney)
7. Thierry SEGUIN (Champagney)
8. Gilles GROSJEAN (Clairegoutte) à partir du point 4
9. Patrick CARDOT (Echavanne)
10. François BRESSON (Frahier-et-Chateblier)
11. Karline FRANCOIS (Frahier-et-Chateblier)
12. Maryse GARNICHET (Frahier-et-Chateblier)
13. Vincent SCHIESSEL (Frédéric-Fontaine)
14. Éric BOILLETOT (Plancher-Bas)
15. Patricia REINGPACH (Plancher-Bas)
16. Michel GALMICHE (Plancher-les-Mines)
17. Daniel MEUNIER (Plancher-les-Mines)
18. Cécile AUBRY (Ronchamp)
19. Benoit CORNU (Ronchamp)
20. Roland DURUPT (Ronchamp)
21. Pierric TARIN (Ronchamp)

Délégués absents ayant donné pouvoir :

1. Marie-Claire FAIVRE à Béatrice PY
2. Christine HOTTINGER à Thierry SEGUIN
3. Marie-Josèphe RABBE à Patricia REINGPACH
4. Sophie DUMONTEIL à Pierric TARIN
5. Marie-Paule NIGGLI à Roland DURUPT

Absents excusés :

1. Jean MARCONOT (Errevet)
2. Michel BORDENET (Plancher-Bas)
3. Luc SENGLER (Plancher-Bas)
4. Christophe DEVILLERS (Ronchamp)

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 février 2023
- 2- Attribution d'aides financières dans le cadre de la politique Habitat
- 3- Evolution du RIFSEEP
- 4- Accroissement saisonnier d'activité – Surveillance de baignade
- 5- Création d'une antenne France Services à Plancher-les-Mines – Convention de mise à disposition des locaux et sollicitation de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2023
- 6- Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 7- Admision de créances éteintes
- 8- Approbation des comptes de gestion des différents budgets 2022
- 9- Approbation des comptes administratifs des différents budgets 2022
- 10- Affectation des résultats des différents budgets 2022
- 11- Débat d'Orientations Budgétaires 2023
- 12- Avenant au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026
- 13- Actualisation des tarifs des prestations relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif
- 14- Contrat de Bassin Allan 2022-2024
- 15- Avenant au BEFA avec la SEM Action 70 pour la construction de la crèche multi-accueil à Frahier-et-Chateblier
- 16- Attribution d'une aide financière à l'association « Entre les Gouttes » pour l'édition 2023 du Festival de l'Ours
- 17- Participation financière à deux évènements associatifs sur le territoire intercommunal
- 18- Terrain de football synthétique et vestiaires

Monsieur le Président remercie la commune de Frédéric-Fontaine pour son accueil. M. Vincent SCHIESSEL est heureux de d'accueillir le Conseil Communautaire. Il souhaite une bonne réunion.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur Vincent SCHIESEL est élu à l'unanimité secrétaire de séance en l'absence de candidat.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 février 2023

Le procès-verbal du 2 février 2023 a été envoyé par mail à chaque délégué communautaire le 24 mars 2023 avec les convocations à ce Conseil Communautaire.

En l'absence de remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du 2 février 2023.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

2. Attribution d'aides financières dans le cadre de la politique Habitat

Le Conseil Communautaire, réuni le 16 janvier 2014 et le 1^{er} septembre 2022, a délibéré en faveur de la mise en place d'un plan local de l'habitat en partenariat avec l'ANAH et le Département de la Haute-Saône, délégataire des aides à la pierre, visant à promouvoir un parc immobilier économe en énergie et dans l'objectif du développement durable, à développer une offre de logement à loyer maîtrisé pour le locataire et sécurisée pour le propriétaire, et à promouvoir l'attractivité des communes.

En l'absence de dossier, ce point est ajourné.

3. Evolution du RIFSEEP

Monsieur le Président donne la parole à Mme Carole VERDOT qui rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 15 décembre 2016 instaurant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), celle du 31 juillet 2018 modifiant et remplaçant la délibération initiale afin de pouvoir l'étendre aux grades d'animateur territorial et d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques notamment, ainsi que celle du 16 décembre 2020 approuvant l'extension du régime indemnitaire aux grades de techniciens et d'ingénieurs territoriaux. Il propose de faire évoluer les montants annuels maximum de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour le grade de catégorie A d'ingénieur territorial directeur de pôle de 10 000 € à 18 000 €, et ceux de catégorie B de rédacteur, technicien, assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et animateur territoriaux responsables de service de 8 000 € à 12 000 €, afin de rendre les postes des agents exerçant des responsabilités plus attractifs au sein de la collectivité. Cette proposition serait applicable au 1^{er} avril 2023 après avis du CST du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône en date du 28 mars 2023.

En l'absence de remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'évolution des montants d'IFSE ci-dessus décrits dans le cadre de l'attribution du RIFSEEP aux agents de la collectivité pour les grades précités.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

4. Accroissement saisonnier d'activité – Surveillance de baignade

Monsieur le Président donne la parole à M. Stéphane COLLILIEUX qui rappelle au Conseil Communautaire le besoin d'assurer une surveillance de la baignade sur le plan d'eau situé à la Base de Plein-Air des Ballastières à Champagny. Le recours à un agent contractuel sur un emploi saisonnier d'Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (OTAPS), pour une durée hebdomadaire de travail de 30 heures, soit 30/35^{ème} d'un temps plein, s'avère nécessaire chaque année pour une durée de deux mois du 1^{er} juillet au 31 août inclus.

M. Stéphane COLLILIEUX précise que les services de l'Etat nous ont demandé de maintenir cette surveillance. De plus, si tout se passe bien, un snack tenu par le camping sera disponible.

Mme Patricia REINGPACH demande si les usagers pourront se baigner en dehors des heures de surveillance. Monsieur le Président rappelle que la baignade en dehors des heures de surveillance est aux risques et périls de l'utilisateur. A l'heure actuelle, l'arrêté municipal encadre la baignade et interdit celle-ci en dehors des heures.

Mme Patricia REINGPACH demande si l'arrêté municipal sera modifié. M. Michel JACOBBERGER indique que la commune de Champagny doit en discuter.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création pour le reste du mandat 2020-2026 d'un emploi non permanent en référence au grade d'Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (OTAPS), pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet au 31 août de l'année inclus, le recours à un contractuel en vertu de l'article L332-23 2^o du Code

Général de la Fonction Publique et des conditions de rémunération équivalentes (entre l'indice brut 387 / Indice majoré 354 et l'indice brut 473 / Indice majoré 712), ce recrutement aux conditions précitées, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 26 VOTANTS

5. Création d'une antenne France Services à Plancher-les-Mines – Convention de mise à disposition des locaux et sollicitation de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2023

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les maisons de services ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. A l'heure de l'éloignement de certains services et de la généralisation des démarches en ligne, les Maisons de Services doivent notamment répondre à l'enjeu de l'accès aux droits.

Faisant suite à la volonté des services de l'Etat de rapprocher les services auprès des publics les plus éloignés, le Conseil Communautaire a décidé le 2 février 2023 de créer une Maison France Services à Ronchamp. Le déploiement du réseau France Services sur le territoire communautaire permet la création d'antennes sur le territoire.

Des démarches ont ainsi été entreprises avec les services de l'Etat, et il a été décidé d'ouvrir une antenne France Services dans les locaux de la mairie de Plancher-les-Mines. Le principe est de proposer une permanence d'une demi-journée par semaine sur rendez-vous en complément des 24 heures d'ouverture de France Services à Champagney.

La création d'une antenne ne nécessite pas de labellisation supplémentaire. Les services de l'Etat, qui ont validé le local mis à disposition par la commune de Plancher-les-Mines, demandent de contractualiser par voie de délibération un accord concordant avec la commune de Plancher-les-Mines dans le cadre de l'accueil de l'antenne France Services sur cette commune et la mise à disposition des locaux.

D'autre part, il convient de renouveler la demande de subvention à hauteur de 30 000 € répartis à part égale entre l'Etat au titre du FNADT et le Fonds Inter-Opérateurs pour le financement du fonctionnement de France Services Champagney pour l'année 2023.

M. Roger KIFFER souhaite faire une remarque concernant la disponibilité d'un local en référence à la dernière séance du Conseil Communautaire, et précise que la mairie de Plancher-les-Mines a des locaux disponibles.

Monsieur le Président lui répond que le sujet peut être soulevé également pour les Restos du Cœur, pour lesquels aucune commune n'a de locaux pour les accueillir. De plus, il n'y avait pas lieu de demander à la commune de Plancher-les-Mines un local, la réponse étant déjà connue car une antenne France Services devait y être installée.

M. David TOURDOT précise que le Docteur Lesage souhaite maintenir sur la commune les visites médicales pour les permis,

Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la mise en place d'une antenne France Services à Plancher-les-Mines en concluant une convention de mise à disposition des locaux avec la commune, ainsi que la sollicitation des aides financières au fonctionnement de France Services Champagney précitées au titre de l'année 2023, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 26 VOTANTS

6. Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Président indique que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par le décret n°2005-324 du 7 avril 2005. Un certificat électronique est nécessaire à la dématérialisation des actes. Pour ce faire, une proposition commerciale de Berger Levrault a été reçue pour répondre à cette obligation.

Mme Karine FRANCOIS demande si on peut solliciter une subvention pour la mise en place de ce dispositif. M. David TOURDOT indique qu'étant une obligation pour les EPCI, cela ne peut faire l'objet d'une subvention.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le recours à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité, la conclusion d'une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de la Haute-Saône, représentant l'Etat à cet effet, le choix du dispositif « BL Echanges Sécurisés » de Berger Levrault, et la conclusion à cet effet d'une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme Certinomis.

DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 26 VOTANTS

7. Admission de créances éteintes

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'admettre deux créances comme éteintes, suite à des procédures de remise personnelle pour un montant de 177,05 € pour la première et 268,34 € pour la seconde. Ces montants sont issus du budget ordures ménagères.

En l'absence de question, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'extinction des créances décrites ci-avant.

DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 26 VOTANTS

Monsieur le Président sort de la salle pour les points 8, 9 et 10 et laisse la parole à M. Stéphane COLLILIEUX.

8. Approbation des comptes de gestion des différents budgets 2022

M. Stéphane COLLILIEUX – 1er Vice-Président prend la parole et présente les différents comptes de gestion.

- l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Base de Plein Air,

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	163 622,21€	115 711,74€	279 333,95€
Dépenses	163 622,21€	115 711,74€	279 333,95€
Résultat de l'exercice			

En l'absence de remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Chaufferie,

	Section d'investissement	Section d'exploitation	Total des sections
Recettes		27 951,75€	27 951,75€
Dépenses		18 936,15€	18 936,15€
Résultat de l'exercice		9 015,60€	9 015,60€
	Résultat de clôture 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Résultat d'exécution du budget principal	3 811,12€	9 015,60€	12 826,72€

En l'absence de remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Ordures Ménagères,

	Section d'investissement	Section d'exploitation	Total des sections
Recettes		1 385 281,77€	1 385 281,77€
Dépenses		1 374 981,90€	1 374 981,90€
Résultat de l'exercice		10 299,87€	10 299,87€
	Résultat de clôture 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Résultat d'exécution du budget principal	32 193,70€	10 299,87€	42 493,57€

En l'absence de remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Péri et Extra Scolaire,

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	26 892,95€	1 019 950,75€	1 046 843,70€
Dépenses	39 767,29€	1 019 950,75€	1 059 718,04€
Résultat de l'exercice	-12 874,34€		-12 874,34€
	Résultat de clôture 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Résultat d'exécution du budget principal	12 874,34€	-12 874,34€	

En l'absence de remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe Zone d'Activités,

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	3 744 434,28€	3 853 403,04€	7 597 837,32€
Dépenses	4 215 352,47€	3 791 160,18€	8 006 512,65€
Résultat de l'exercice	-470 918,19€	62 242,86€	-408 675,33€
	Résultat de clôture 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Résultat d'exécution du budget principal	-304 348,88€	-408 675,33€	-713 024,21€

En l'absence de remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC,

	Section d'investissement	Section d'exploitation	Total des sections
Recettes		24 949,83€	24 949,83€
Dépenses		50 281,60€	50 281,60€
Résultat de l'exercice		-25 331,77€	-25 331,77€
	Résultat de clôture 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Résultat d'exécution du budget principal	2 400,16€	-25 331,77€	-22 931,61€

En l'absence de remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte de gestion 2022 du budget général.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	1 579 690,46€	5 255 387,18€	6 835 077,64€
Dépenses	1 128 461,86€	4 680 569,20€	5 809 031,06€
Résultat de l'exercice	451 228,60€	574 817,98€	1 026 046,58€
	Résultat de clôture 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Résultat d'exécution du budget principal	-263 572,94€	598 480,61€	-180 893,94€

En l'absence de remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion des différents budgets 2022 présentés.

Base de Plein Air - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Chaufferie - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Ordures Ménagères - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Périscolaire et Extra Scolaire - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Zone d'Activités - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

SPANC - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Général - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

9. Approbation des comptes administratifs des différents budgets 2022

Monsieur Stéphane COLLILIEUX, Premier Vice-Président, présente et propose au Conseil Communautaire :

- l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Base de Plein Air,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	115 711,74€	115 711,74€
Section d'investissement	163 622,21€	163 622,21€
Résultat cumulé	279 333,95€	307 333,95€

M. David TOURDOT précise que la subvention d'équilibre en fonctionnement issue du budget général s'élève à 30 851,28€. M. Stéphane COLLILIEUX précise pour la partie investissement que l'emprunt représente 45 688,97€ et que la dette sera éteinte en totalité en 2028 et pour partie cette année. La subvention d'équilibre pour l'investissement est de 84 191,12€ déduction de la subvention ADEME de 2 344,30€. M. David TOURDOT précise qu'il y a 28 000€ de subventions à percevoir qui sont en reste à réaliser.

M. Gilles GROSJEAN souhaite connaître les travaux réalisés sur la base de plein air. M. Stéphane COLLILIEUX indique que le moine a été repris suite à son affaiblissement, ainsi que le bassin de rétention. Il y a eu le branchement électrique au-dessus de la plage pour le snack.

En l'absence d'autre remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Chaufferie,

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	18 936,15€	27 951,75€	9 015,60€
Section d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€
Résultat cumulé	18 936,15€	31 762,87€	12 826,72€

M. David TOURDOT précise que les recettes ont été sous évaluées car la dernière période de facturation est manquante.

En l'absence de remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Ordures Ménagères,

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	1 374 981,90€	1 385 281,77€	10 299,87€
Section d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€
Résultat cumulé	1 374 981,90€	1 417 475,47€	42 493,57€

M. David TOURDOT indique que l'excédent est sous-estimé car le logiciel du SMICTOM n'a pas permis de déterminer les levées 2022 supplémentaires, et qu'une estimation basse a été appliquée.

M. Gilles GROSJEAN demande de rappeler le montant global des recettes d'exploitation. M. Stéphane COLLILIEUX répond que les recettes sont d'un montant de 1 417 475,47€. M. Gilles GROSJEAN soulève que les chiffres sur le CA est différent. M. David TOURDOT explique que c'est normal car il faut tenir compte des excédents 2022 et 2021 (10 299,87€+32 193,70€).

En l'absence d'autre remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Péri et Extra Scolaire,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 019 950,75€	1 019 950,75€
Section d'investissement	39 767,29€	26 892,95€
Résultat cumulé	1 059 718,04€	1 059 718,04€

Pour précision, M. Thierry SEGUIN indique que pour le budget 2023, les dépenses France Services seront rattachées au budget général pour plus de transparence. M. David TOURDOT complète que la subvention d'équilibre en fonctionnement est en baisse de 25 000€ par rapport à 2021. Mme Patricia REINGPACH demande le montant de la subvention d'équilibre. M. David TOURDOT indique qu'elle est de 643 298,27€.

En l'absence d'autre remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Zone d'Activités,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 791 160,18€	3 853 403,04€
Section d'investissement	4 215 352,47€	3 744 434,28€
Résultat cumulé	10 067 573,91€	9 354 549,70€

M. David TOURDOT indique que la somme de 3 744 434,28€ représente la valeur de la ZA au 1^{er} janvier 2022. M. Stéphane COLLILIEUX indique qu'au chapitre 16, la CCRC a remboursé un emprunt de 300 000€ par anticipation.

En l'absence de remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2022 du budget annexe SPANC,

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	50 281,60€	24 949,83€	-25 331,77€
Section d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€
Résultat cumulé	50 281,60€	27 349,99€	-22 931,61€

En l'absence de remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

- l'approbation du compte administratif 2022 du budget général.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 680 569,20€	5 255 387,18€
Section d'investissement	1 128 461,86€	1 579 690,46€
Résultat cumulé	6 343 536,05€	7 180 077,64€

M. Stéphane COLLILIEUX indique que le déficit cumulé d'investissement est de 75 076,39€. M. David TOURDOT complète que le résultat est positif si on tient compte des 336 800€ de reste à réaliser, soit un résultat de +231 723,51€.

M. Gilles GROSJEAN indique que les chiffres sur le CA ne sont pas pareils. M. David TOURDOT indique que c'est la même chose que pour le budget OM, il faut prendre en compte les excédents de 2021 et de 2022.

M. Gilles GROSJEAN indique que les dépenses électriques sont en diminution au contraire celles de combustibles ont augmentées. M. David TOURDOT indique que le gymnase de Champagny fonctionne au fioul et un complément a été fait pour la chaudière du siège qui fonctionne pour délester la chaufferie bois.

M. Gilles GROSJEAN demande s'il est prévu à terme de changer le mode de chauffage pour supprimer le fioul. M. Stéphane COLLILIEUX indique qu'il faudrait s'allier au collège pour raisonner sur une solution de chaufferie bois, mais à l'heure actuelle ce n'est pas la politique engagée par le Département.

En l'absence d'autre remarque, M. le 1er Vice-Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes administratifs des différents budgets 2022 présentés.

Base de Plein Air - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Chaufferie - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Ordures Ménagères - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Péri et Extra Scolaire - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Zone d'Activités - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

SPANC - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Général - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

10. Affectation des résultats des différents budgets 2022

Monsieur Stéphane COLLILIEUX, Premier Vice-Président, présente et propose au Conseil Communautaire :

- que l'excédent cumulé 2022 de la section Exploitation du budget annexe Chaufferie s'élevant à 12 826,72 € soit affecté au 002 en recettes d'exploitation au budget annexe Chaufferie 2023,
- que l'excédent cumulé 2022 de la section Exploitation du budget annexe Ordures Ménagères s'élevant à 42 493,57 € soit affecté au 002 en recettes d'exploitation au budget annexe Ordures Ménagères 2023,
- que l'excédent cumulé 2022 de la section Fonctionnement du budget annexe Zone d'Activités s'élevant à 1 818 955,24 € soit affecté au 002 en recettes de fonctionnement au budget annexe Zone d'Activités 2023,
- que le déficit cumulé 2022 de la section Investissement du budget Zone d'Activités s'élevant à 2 531 979,45 € soit affecté au 001 en dépenses d'investissement au budget annexe Zone d'Activités 2023,
- que le déficit cumulé 2022 de la section Exploitation du budget SPANC s'élevant à 22 931,61 € soit affecté au 002 en dépenses d'exploitation au budget annexe SPANC 2023,
- que l'excédent cumulé 2022 de la section Fonctionnement du budget général s'élevant à 574 817,98 € soit affecté à hauteur de 499 741,59 € au 002 en recettes de fonctionnement et à hauteur de 75 076,39 € au 1068 en recettes d'investissement au budget général 2023,
- que le déficit cumulé 2022 de la section Investissement du budget général s'élevant à 75 076,39 € soit affecté au 001 en dépenses d'investissement au budget général 2023, ce déficit étant à minorer d'un solde positif de crédits de report s'élevant à 336 800 € sur le seul budget général.

En l'absence d'autre remarque, M. le 1er Vice-Président passe aux votes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2022 des différents budgets présentés.

Base de Plein Air - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Chaufferie - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Ordures Ménagères - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Péri et Extra Scolaire - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Zone d'Activités - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

SPANC - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Général - DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

Monsieur le Président revient dans la salle à 21h17 et prend la parole en souhaitant remercier l'assemblée de ce vote unanime. Les résultats montrent les efforts réalisés et remercie les communes d'avoir joué le jeu, et également M. David TOURDOT, DGS de l'établissement pour son travail et qui a permis à mi-mandat d'avoir un vote de confiance pour les finances de la CCRC.

11. Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'obligation de réalisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires, renforcée avec la mise en place de la loi NOTRe. Dans ce cadre vous sont présentées sous forme de rapport les différentes orientations budgétaires permettant d'éclairer le vote des budgets primitifs 2023 lors de la prochaine séance.

M. le Président rappelle la composition du DOB, en première partie les rappels juridiques, la présentation générale de la Communauté de Communes. Les statuts ont été mis à jour en février 2022 suite à la reformulation des compétences et donne un récapitulatif des activités communautaire 2022 avec 9 Conseils Communautaires, 7 réunions de bureau. Le nombre de délibérations est de 161 pour 2022.

Le nombre de marchés publics ont été important en 2017/2018 avec les travaux de la Filature et sont revenus à un niveau normal.

Pour la partie ressources humaines, l'effectif est de 33 agents au 31/12/2022. Les décisions stratégiques à venir doivent faire l'objet d'une analyse spécifique sur le personnel afin de rester sous le seuil des 50 agents.

Pour le budget 2023, Monsieur le Président souhaite maintenir les taux d'imposition. Comme les bases vont augmenter, il n'y a pas lieu de changer les taux appliqués pour la CCRC.

M. Gilles GROSJEAN indique que les bases vont augmenter de 7%. M. David TOURDOT complète que ce sera plus pour certaines bases, par exemple 18% pour la CFE, traduisant le dynamisme du territoire.

Le désendettement de la CCRC porte ses fruits, la capacité de désendettement est passé sous la barre des 9 ans. Il reste encore des emprunts issus des compétences transférées, qui avaient engendré une dette supplémentaire d'un million d'euros en 2016.

Pour le budget général, il reste des travaux à la Filature qui bénéficient de subventions issues du fonds friche, également un gros sujet concernant la voie verte, avec pour 2023 la réalisation des passerelles. Du côté des animations, la CCRC souhaite que la SPL monte en puissance, elle qui a été mise à mal à cause de la période COVID. La micro folie récemment inaugurée a reçu un très bon accueil du public.

Concernant le PLUi, une finalisation est prévue pour 2023. Un arrêté du PLUi aura lieu au prochain conseil du 12 avril qui se tiendra à Champagny. Le fonds de concours de 10 000€ reste maintenu pour les communes de moins de 1100 habitants.

Les travaux de réhabilitation de l'aire de grand passage des gens du voyage sont à finaliser pour assurer la compétence.

Les sujets de la cuisine centrale et sur le transfert eau et assainissement seront repris par Mme Alexandra HUERTA, récemment arrivée sur le poste de technicienne environnement et SPANC.

Différents terrains disponibles seront mis en vente ou sont en cours d'acquisition.

Concernant le budget OM, un point sur la dépose des biodéchets nécessite un complément d'information suite aux problèmes de bacs remplis rapidement. M. François BESSON indique que l'utilisateur doit badger à chaque sac déposé.

M. Roger KIFFER demande un complément d'information sur le ramassage des biodéchets.

M. François BESSON indique que le point d'apport volontaire ne remplace pas le composteur.

Monsieur le Président complète en indiquant qu'il faut une carte de déchetterie pour ouvrir le point d'apport volontaire. Si un foyer souhaite une deuxième carte, elle peut en faire la demande pour 5€ au SMICTOM.

Monsieur le Président donne la parole à M. David TOURDOT qui conclut que le redressement spectaculaire des finances, tant de manière naturelle, par un ralentissement des investissements que par les marges de manœuvre en fonctionnement ont permis d'assurer des résultats en hausse. Le nouveau pacte de gouvernance, financier et fiscal mis en place en 2021 a tenu compte des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes. L'excédent de fonctionnement a été porté à près de 575 000€ en 2022, soit 60 000€ de plus qu'en 2021. Une prévision de 70% à la hausse pour 2023 est envisageable avec l'effacement du déficit cumulé d'investissement.

M. Roger KIFFER indique qu'au regard des comptes, il y a encore un souci du côté des Champs May, y a-t-il une visibilité dessus. Monsieur le Président répond que ce n'est pas un déficit, mais la valeur de la zone. Une fois les parcelles vendues, la CCRC absorbera le déficit. Le résultat sera minoré avec les ventes. M. Roger KIFFER indique qu'il faut alors vendre rapidement les parcelles. M. David TOURDOT répond qu'il ne faut pas aller trop vite, car certains aménagements ont reçu de la DETR qui impose la conservation par la collectivité un certain temps.

Monsieur le Président complète en disant que ce déficit sur l'aménagement de la ZA a permis aux entreprises de se développer, de créer des emplois. Ces entreprises rapportent à la CCRC de la CFE et du foncier à la commune. Pour rappel, lors du déménagement de Gestamp des locaux de la Filature de Ronchamp à la zone Champs May passant de 70 salariés à 210/220 salariés actuellement.

M. David TOURDOT indique que la fiscalité est perçue sur le budget général, et qu'il n'y aurait pas de déficit sur le budget ZA si la fiscalité était perçue sur ce budget.

Monsieur le Président informe que le sujet de la fiscalité est à approfondir pour la ZA au regard de la perception de la taxe d'aménagement pour les futurs aménagements. Une réunion aura lieu avec les communes de Champagny, Plancher-Bas et Ronchamp avant la fin du semestre pour en définir les modalités.

M. Gilles GROSJEAN demande si d'autres dépenses sont à prévoir en lien avec de nouvelles compétences, par exemple la petite enfance. M. David TOURDOT indique qu'il n'y aura pas de dépenses en 2023 pour cette compétence. Pour France Services oui, en lien avec le déploiement du service sur Ronchamp et les antennes.

Mme Patricia REINGPACH demande ce qu'il en est du syndicat d'eau et du transfert de compétence eau/assainissement. Monsieur le Président répond que le transfert est en cours d'élaboration et que le sujet doit être traité avant 2026.

Le Conseil Communautaire prend unanimement acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

12. Avenant au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 27 octobre 2021 engageant la Communauté de Communes Rahin et Chérinmont dans la démarche de contractualisation avec l'Etat dans le cadre d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique, et la signature effective de ce dernier le 24 décembre 2021. Un comité de pilotage s'est tenu le 12 janvier 2023 avec les services de la préfecture, au cours duquel ont été évoqués les projets matures du territoire intercommunal pour l'année 2023. L'avenant a été rédigé par les services de l'Etat.

Monsieur le Président rappelle les fiches sélectionnées et indique que les fiches actions sont à transmettre à la CCRC qui fait le lien avec les services de l'Etat.

M. Gilles GROSJEAN demande qui a envoyé la présente liste car il n'a pas été destinataire. Monsieur le Président répond que c'est la Préfecture. M. Gilles GROSJEAN indique qu'il aurait aimé être au courant en amont. M. David TOURDOT indique que la maquette financière 2022 n'a été signée qu'en novembre 2022. M. Gilles GROSJEAN demande de faire remonter l'information à la Préfecture, car on découvre les éléments

M. Michel GALMICHE constate qu'il y a un enjeu sous-jacent : est-ce que l'Etat aurait la volonté de transférer cela aux EPCI ? « le problème est terme c'est le devenir des communes ». M. David TOURDOT répond qu'heureusement que la décision a été prise de piloter le CRTE à l'échelle de la CCRC, car cela aurait été encore plus éloigné à l'échelle du PETR comme c'est le cas pour d'autres CC.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la signature d'un premier avenant au Contrat de Relance et de Transition Ecologique initial selon les modalités présentées en pièce jointe, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 26 VOTANTS

13. Actualisation des tarifs des prestations relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif

Monsieur le Président donne la parole à Mme Alexandra HUERTA qui rappelle au Conseil Communautaire l'actualisation annuelle des prestations assurées dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, ainsi que l'abandon de l'offre de prestation optionnelle d'entretien des installations au vu du nombre très faible de recours à cette dernière. Le détail de l'actualisation des prix des prestations assurées a été transmis avec le rapport.

Monsieur le Président indique qu'une articulation doit avoir lieu pour réduire le déficit sur ce budget pour 2023.

En l'absence de remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'actualisation des différents tarifs présentés.

DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 26 VOTANTS

14. Contrat de Bassin Allan 2022-2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les démarches entreprises depuis 2017 par l'EPTB Saône et Doubs en vue de l'élaboration d'un Contrat de Bassin à l'échelle de l'Allan, deuxième bassin versant du territoire intercommunal après celui de l'Ognon.

Le contrat de bassin est un accord technique et financier entre partenaires locaux pour une gestion des milieux aquatiques. Il repose sur la mise en place d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant, défini en fonction des enjeux et des objectifs de réduction des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il s'agit d'un programme d'actions volontaire et concerté avec engagement financier contractuel. Le contrat de bassin Allan constitue ainsi une déclinaison opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan, approuvé en janvier 2019. Son élaboration s'est déroulée sous la supervision de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE, à laquelle siège la Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Afin de garantir des conditions de financement de l'Agence de l'eau stables sur toute la durée du contrat, l'exécution de celui-ci doit donc s'inscrire sur la durée du 11^e programme. Son exécution est donc prévue sur la période 2022-2024. Ainsi, les actions inscrites à ce contrat sont soit des opérations déjà envisagées par les maîtres d'ouvrage ou suffisamment peu complexes pour que leur réalisation soit possible dans la durée du contrat, soit des actions d'amélioration de la connaissance qui serviront à planifier de nouvelles opérations à l'issue du contrat, sous la forme d'un avenant ou d'un second contrat.

Le programme du contrat a été validé par la CLE le 13 septembre 2022, et a été déposé pour examen en commission des aides de l'Agence de l'eau en décembre 2022.

Le contrat porte sur le périmètre du bassin de l'Allan, circonscrit au périmètre du SAGE, qui s'étend sur 871 km² et concerne 158 communes sur 3 départements (Doubs, Haute Saône et Territoire de Belfort). Il se décline en 4 axes d'intervention et 6 sous-objets :

- Axe A : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente
- Axe B : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages
 - o Objectif B.1 : Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage
 - o Objectif B.2 : Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'AEP en s'appuyant sur 3 axes (quantitatif, qualitatif, conjoncturel)
- Axe C : Réduire les pollutions toxiques et diffuses
 - o Objectif C.1 : Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions en commençant par les secteurs les plus sensibles
 - o Objectif C.2 : Améliorer la connaissance des pollutions et la capacité des milieux récepteurs
- Axe D : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
 - o Objectif D.1 Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE
 - o Objectif D.2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention en faveur des milieux humides
- Axe E : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

Le montant total prévisionnel du programme d'actions est de 31 millions d'euros, répartis sur 3 ans.

Le programme d'actions comprend également des actions dont la portée couvre l'ensemble du bassin versant. Un portage de ces actions par la structure d'animation du SAGE et du contrat de bassin (à savoir l'EPTB Saône et Doubs) est proposé. C'est le cas notamment des actions relevant du plan de communication (axe E).

Ces actions ne faisant pas partie des missions confiées à l'EPTB Saône et Doubs par ses adhérents dans le cadre de ses missions statutaires, la part d'autofinancement devra être prise en charge par les EPCI-FP du bassin, sur le même principe que le portage de l'animation du SAGE et du contrat de bassin. Des conventions techniques et financières définiront les modalités précises et la clé de répartition des contributions des EPCI-FP au cas par cas.

Les opérations concernées représentent un montant total de 614 584 € H.T., avec une part d'autofinancement assurée par les EPCI s'élevant à 201 938 € H.T. La part de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont étant la plus faible, elle se limite à 2%, soit 4 039 € H.T.

Monsieur le Président indique qu'il est important pour la CCRC d'être présente sur le sujet.

M. Roger KIFFER demande des précisions sur le transfert de la compétence eau/assainissement. Monsieur le Président indique qu'il y a une étude à finaliser, et que Mme Alexandra HUERTA, arrivée en mars à la CCRC, reprend les missions et l'étude sur le transfert. Elle prendra contact avec les communes et le syndicat d'eau pour mettre à jour les données 2022.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les objectifs du projet de Contrat de Bassin Allan 2022-2024, ainsi que l'engagement de la collectivité dans cette démarche, et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal à effectuer toute démarche en vue de la signature le Contrat de Bassin Allan 2022-2024.

DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 26 VOTANTS

15. Avenant au BEFA avec la SEM Action 70 pour la construction de la crèche multi-accueil à Frahier-et-Chatebier

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 16 décembre 2022 engageant la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dans la signature d'un BEFA avec la SEM Action 70 pour la construction d'une crèche multi-accueil à Frahier-et-Chatebier. Cet avenant concerne le report de la mise à disposition prévisionnelle des locaux loués du 30 juin 2024 au 30 septembre 2024, ainsi que la prorogation de la réalisation des conditions suspensives du BEFA du 31 mars 2023 au 30 juin 2023, sans pouvoir excéder le 30 septembre 2023.

Monsieur le Président indique qu'il faut décaler la signature tant que le montant de DETR n'est pas connu.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la signature d'un avenant au BEFA ci-dessus décrit, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 26 VOTANTS

16. Attribution d'une aide financière à l'association « Entre les Gouttes » pour l'édition 2023 du Festival de l'Ours

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le soutien financier et logistique apporté par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à la Guinguette de l'Ours (anciennement Festival de l'Ours) à Plancher-les-Mines depuis 2014, événement désormais intégré dans la programmation culturelle intercommunale. Après trois années contraintes aux restrictions sanitaires, un nouveau festival se déroulera les 15 au 16 juillet prochains pour un budget prévisionnel de 35 100 €, toujours sous la houlette de l'association « Entre les Gouttes » et avec une entrée libre pour le public. Comme pour les éditions précédentes, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont est sollicitée pour une aide financière à hauteur de 1 500 €.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 500 € à l'association « Entre les Gouttes » pour l'organisation de l'édition 2023 du Festival de l'Ours.

DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 26 VOTANTS

17. Participation financière à deux événements associatifs sur le territoire intercommunal

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de deux demandes de participation financière de deux associations du territoire intercommunal pour deux événements se déroulant au cours du premier semestre 2023 : un gala de boxe organisé le 13 mai 2023 à la Filature de Ronchamp par l'association Fit Boxing pour un budget prévisionnel de 8 600 €, et la deuxième édition du Trail des Mines le 14 mai 2023 par l'association Run'In Champagne pour un budget prévisionnel de 7 500 €. Il est proposé une participation financière d'un montant de 500 € pour chacun de ces événements.

M. Thierry SEGUIN souhaite qu'un bilan soit envoyé à la CCRC pour faire part des résultats de l'événement. Monsieur le Président indique qu'un bilan sera demandé.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une participation financière d'un montant de 500 € pour chacune de ces deux manifestations.

DECISION par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 26 VOTANTS

18. Terrain de football synthétique et vestiaires

Monsieur le Président donne la parole à M. David TOUDOT qui rappelle au Conseil Communautaire le projet de création d'un terrain de football synthétique avec un ensemble de vestiaires avec club house et locaux de stockage à l'entrée de la commune de Champagny, dont l'accès aux collégiens sera facilité par l'aménagement d'une passerelle positionnée dans le cadre de l'aménagement de la voie verte. Il rappelle le rapport présenté au Conseil Communautaire le 16 décembre 2022 pour lequel seule l'attribution du marché relatif au terrain synthétique a été

approuvée et son financement par le Département de la Haute-Saône dans le cadre du Contrat PACT 2020-2025, le choix d'une négociation complémentaire concernant l'ensemble de vestiaires ayant été privilégié.

Cette négociation complémentaire ayant désormais abouti, le montant total des travaux s'établit à 702 257,77 € H.T. se répartissant de la manière suivante :

Lot n°1 Terrassement / Gros Œuvre	SAS COTTA	182 357,30 € H.T.
Lot n°2 Toiture	SOGYCOBOIS	76 682,18 € H.T.
Lot n°3 Fenêtres / Portes	Cl. Verre Innovation	50 900,20 € H.T.
Lot n°4 Placo / Isolation / Murs	SARL Rivier	69 643,61 € H.T.
Lot n°5 Chape / Isolation	SARL TACHIN	4 319,50 € H.T.
Lot n°6 Carrelage	SARL TACHIN	52 000,00 € H.T.
Lot n°7 Electricité	Elec ENR	53 400,00 € H.T.
Lot n°8 Chauffage / Ventilation	Entreprise CUNAT Damien	161 850,29 € H.T.
Lot n°9 Plomberie / Sanitaire	Entreprise CUNAT Damien	23 739,82 € H.T.
Lot n°10 Peinture et aménagement intérieurs	SARL RIVIER	27 364,87 € H.T.

De plus, M. David TOURDOT informe le Conseil Communautaire de la tenue d'une réunion le 8 mars 2023 avec les services de l'Etat pour le financement de ce projet. Il en est ressorti le dépôt d'un dossier concernant l'ensemble du projet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 sur une assiette éligible de 2 296 000 € H.T. pour un financement à hauteur de 25% de ce montant, soit 574 000 €. Le programme d'intervention en faveur des équipements sportifs structurants de l'Agence Nationale du Sport, étant paru le 16 mars 2023, permettra de solliciter une subvention complémentaire de 100 000 € auprès de l'Etat en région.

M. David TOURDOT complète qu'il restera les aides financières de la Ligue de Football Amateur qui seront sollicitées sur la programmation 2023/2024, laissant espérer une enveloppe supérieure à celle de la programmation précédente au vu des résultats de l'équipe nationale de football.

M. Roger KIFFER demande si les entreprises sont issues du territoire la CCRC. Monsieur le Président répond que cela n'est pas un critère de sélection, et que nous ne pouvons pas sélectionner une entreprise pour ce motif, car ce sont uniquement les offres qui sont analysées. Néanmoins, c'est bien le cas avec une majorité d'entreprises locales.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité le choix des entreprises en charge de la réalisation des travaux de réalisation de l'ensemble de vestiaires tel que décrit ci-dessus, et de solliciter auprès de l'Etat les financements précités.

DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Gilles GROSJEAN) sur 26 VOTANTS

Informations diverses

- Prochain bureau le 5 avril à 18h30,
- Prochain conseil communautaire le 12 avril à 18h30 à Champagny.

La séance est levée à 22 heures 14 minutes.

Procès-verbal approuvé lors de la séance suivante du : 12/04/2023

Le Président



Le secrétaire de séance

Vincent Schiessef